



HAL
open science

Le rôle des courtiers dans les jeux de l'échange. L'exemple de la place de Cadix à la fin du XVIIIe siècle

Arnaud Bartolomei

► **To cite this version:**

Arnaud Bartolomei. Le rôle des courtiers dans les jeux de l'échange. L'exemple de la place de Cadix à la fin du XVIIIe siècle. Demont, Vincent; Scherman, Mathieu; Wegener Sleeswijk, Anne. Le pouvoir des courtiers : univers marchand et acteurs du courtage en Europe (XIVe-XVIIIe siècle), éditions rue d'Ulm, pp.43-58, 2018, 978-2-7288-0588-4. halshs-03156849

HAL Id: halshs-03156849

<https://shs.hal.science/halshs-03156849>

Submitted on 2 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Le rôle des courtiers dans les jeux de l'échange. L'exemple de la place de Cadix à la fin du XVIII^e siècle »

Arnaud Bartolomei (Université Nice Sophia Antipolis – CMMC)

La place de Cadix comptait à la fin du XVIII^e siècle soixante courtiers officiellement autorisés à exercer (*corredores del número*), dont l'histoire reste encore pour l'essentiel à écrire. L'institution au sein de laquelle ils étaient réunis – la *Correduría de Lonja* – est relativement bien connue grâce aux importants dépôts documentaires qui ont été faits par cette corporation dans les archives du *Consulado* de la ville, aujourd'hui conservées à l'Archivo General de Indias. L'historienne María Guadalupe Carrasco González a rendu compte de son histoire dans un ouvrage qui décrit, dans le détail, l'évolution qu'elle connut depuis la création de la charge de « Corredor Mayor de Lonja » en 1573 – laquelle donnait droit à la nomination des courtiers et à la perception d'une rente sur chacun d'entre eux –, jusqu'à son acquisition par le *Consulado* en 1756 et, finalement, sa réincorporation dans le giron de la Couronne en 1791¹. En parallèle, les courtiers furent érigés en corporation en 1739 (*Universidad de corredores*) et doté d'un règlement spécifique en 1750 qui régit son fonctionnement jusqu'à la fin du siècle². Les privilèges dont jouissaient les courtiers (et notamment leur monopole sur les transactions publiques), leurs devoirs (paiement d'un droit pour exercer, obligation de consigner leurs opérations dans des journaux) ou encore les modalités de leur nomination nous sont ainsi bien connus. L'histoire sociale des dizaines d'individus qui occupèrent, tour à tour ou simultanément, ces postes est en revanche beaucoup plus obscure et ne pourrait être écrite qu'à l'issue d'importantes investigations prosopographiques dans les fonds notariaux de la ville – ce qu'aucun historien n'a encore entrepris à ce jour. Tout au plus pourrait-on remarquer, sur la base de notre propre connaissance de la vingtaine de courtiers d'origine française qui ont exercé à Cadix à cette époque, que les courtiers devaient occuper une position subalterne dans la hiérarchie mercantile de la ville et qu'ils étaient souvent d'anciens négociants ayant essuyé une faillite avant de se reconvertir dans cette profession³.

¹ María Guadalupe Carrasco González, *Corredores y Comercio. La Correduría de Lonja gaditana entre 1573 y 1805*, Terruel, Consejo Superior de Corredores de Comercio de España, 1999, pp. 19-27.

² *Ibidem*, pp. 29 et suivantes.

³ C'est le cas pour au moins neuf courtiers d'origine française : Pierre-Bernard Cabanon, Louis de Ribeaupierre, Pierre Mercy, Pierre Lacaze, Claude-Marie Chambonet, Bernard Magon, Thomas de la Gervinai et Guillaume Tanto (cf. Arnaud Bartolomei, *Les marchands français de Cadix et la crise de la Carrera de Indias (1778-1828)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2016, index prosopographique).

Une source documentaire d'une richesse exceptionnelle permet en revanche d'apporter un éclairage inédit sur le rôle que jouaient les courtiers dans les échanges noués sur la place de Cadix à la fin du XVIII^e siècle. A cette époque, ces échanges mettaient principalement en relation les *cargadores* espagnols, intéressés dans le commerce des Indes⁴, et les représentants locaux des négociants européens qui alimentaient les marchés coloniaux ibériques en produits manufacturés et recevaient en retour les « fruits des Indes » et les « fabuleux métaux ». Ces échanges suscitaient également d'importants flux financiers (négociations de lettres de change, prêts, signatures de polices d'assurances). Cette source consiste en une collection de 45 livres-journaux de courtiers, datant de l'année 1796 et déposés auprès du *Consulado* en 1800, à la suite d'une décision réglementaire obligeant les courtiers à le faire. La collection est incomplète, puisque soixante courtiers étaient en exercice à Cadix et avaient payé une contribution (*cuota*) à la *Correduría* en 1796⁵. Il n'en demeure pas moins que les 41 livres disponibles – quatre courtiers ayant déposé des livres vierges, attestant qu'ils n'avaient procédé à aucune opération en 1796 – recèlent près de 5000 opérations commerciales qui se répartissent de la façon suivante : 1932 transactions d'achat et de vente de marchandises, d'une valeur totale de 100 millions de *reales* (soit 50 millions de livres tournois), 722 négociations de lettres de change, portant sur 1227 effets d'une valeur totale de 32 millions de *reales*, 2083 contractions de polices d'assurances, pour un montant global de 188 millions de *reales* et une centaine d'opérations diverses (prêts commerciaux, négociations de *vales reales*, contrats d'affrètement et permis d'extraction de piastres)⁶. Ces chiffres, pour importants qu'ils soient, demeurent cependant, sans aucun doute possible, très en-deçà du volume global des affaires effectivement concrétisées sur la place de Cadix cette année-là. Il suffit de mettre en regard les 1227 lettres de change négociées par l'intermédiaire des courtiers gaditans en 1796 avec les 3469 que négocièrent leurs homologues à Valence – une place cambiaire pourtant bien moins importante – pour se convaincre que les 41 livres conservés ne renseignent que sur une partie du commerce de Cadix⁷. Mais laquelle ? Cette interrogation se décline en fait en deux autres questions d'égale importance : quelle est la part du volume transactionnel de la place qui était négociée par l'intermédiaire des courtiers, et quelles étaient, précisément, les

⁴ Le terme de « *cargadores* » sert à désigner les négociants espagnols habilités par le *Consulado de Indias* de Cadix à pratiquer le commerce avec l'Amérique.

⁵ M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 148-150.

⁶ Des données très complètes extraites de ce fonds ont été publiées dans M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, pp. 121-151. Nous avons également consulté ces livres conservés à l'Archivo General de Indias à Séville (AGI, Consulados, *legajo* 1757) et produit des données complémentaires à celles qui avaient déjà été publiées. L'ensemble de ces données seront présentées et commentées dans l'article.

⁷ Ernesto Ríos Segarra, *Corretajes, Corredores y Correduría en la Valencia de finales de la Edad Moderna*, Valencia, Colegio Oficial de Corredores de Comercio de Valencia, 1997, p. 82-83.

opérations pour lesquelles les négociants de la ville recouraient à l'intermédiation des courtiers ? Ces problèmes nous ramènent, finalement, au problème plus général placé en exergue de la présente étude, à savoir celui du rôle des courtiers dans les jeux de l'échange dans l'Europe moderne.

Pour répondre à ces diverses questions, nous nous proposons d'exploiter deux séries de données qui ont été tirées des livres de 1796 : d'une part, les données globales, portant sur les 5000 transactions, qui ont été produites et éditées par María Guadalupe Carrasco González, d'autre part, un échantillon d'un millier d'opérations, réunissant toutes les transactions dans lesquelles sont intervenus des négociants français de la place. Ce dernier échantillon est d'un spectre plus restreint mais il intègre en revanche systématiquement les données prosopographiques, ce qui permet de connaître plus précisément la fréquence avec laquelle les négociants s'adressaient aux courtiers, la nature des opérations pour lesquelles ils les sollicitaient et l'identité des partenaires avec lesquels ces derniers les mettaient en relation. Avant d'exposer les résultats de ces études, il nous a cependant semblé nécessaire de définir les différentes hypothèses que l'on peut, compte tenu de l'état de l'historiographie, considérer comme prioritaires.

Deux hypothèses sur le rôle des courtiers

La littérature interrogeant le rôle des courtiers demeure limitée, notamment dans la sphère hispanique qui nous intéresse. Complétée avec les quelques références disponibles dans l'historiographie plus générale du négoce, elle permet cependant de formuler deux hypothèses.

Un premier constat que l'on peut tirer de la littérature existante, est que les courtiers et les agents de change jouissaient généralement d'un strict monopole de l'intermédiation, ainsi que de moyens de police pour le faire respecter⁸. Les buts des pouvoirs publics qui ont concédé de tels monopoles ont été en revanche moins souvent explicités, mais ils devaient vraisemblablement s'inscrire dans des logiques visant à réguler et à assurer une certaine publicité aux transactions commerciales et financières afin de lutter contre les ententes, les

⁸ Une « ronde » effectuée par un contrôleur, un greffier et deux policiers fut ainsi mise en place à Cadix à partir de 1770, pour patrouiller dans le quartier négociant les jours de courrier (M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 44). A Marseille, le « Parquet » créé par l'arrêté consulaire du 27 prairial X est « interdit à tout autre qu'aux agents de change ». Ces derniers doivent y proposer les effets publics et particuliers « à haute voix » et « lorsque deux d'entre eux auront consommé une négociation, ils en donneront le cours à un crieur qui l'annoncera sur le champ au public » (Maurice Gontard, *Les agents de change et la bourse de Marseille de 1800 à 1914*, Marseille, Imprimerie Robert, 1985, p. 17).

pratiques monopolistiques des marchands, et, plus généralement, la spéculation⁹. Concrètement, cependant, tous les auteurs soulignent l'inefficacité de ces moyens policiers, ce qu'atteste par ailleurs la dénonciation quasi généralisée de la fraude dans les différentes places qui ont été étudiées. C'est le cas à Valence ou à Marseille, mais aussi à Cadix, où l'on emploie l'expression d'*intruismo*, pour désigner l'action des courtiers illégaux, ou libres, qui faisaient une concurrence déloyale aux *corredores del número*. Ainsi, si les négociants étaient tenus de recourir aux services des courtiers officiels, il leur était aussi possible de contourner cette obligation et il convient dès lors de s'interroger sur les raisons qui pouvaient les guider dans leurs choix de recourir ou non aux services de ces derniers.

Il faut immédiatement rappeler qu'étaient normalement exclues de tels monopoles toutes les transactions négociées directement entre commerçants, c'est-à-dire sans qu'il y ait recours à un intermédiaire, ni paiement d'honoraires à un tiers. Ce principe est rappelé dans les ordonnances de la *Correduría* de Cadix qui, implicitement, reconnaissent et autorisent les transactions qui sont négociées directement entre les contractants et qui ne donnent lieu à aucun paiement de courtages¹⁰. Ces opérations donnaient parfois lieu à la signature de contrats notariés (c'est même systématique dans certains cas, comme pour les prêts à la grosse aventure) ou pouvaient ne faire l'objet que de contrats sous seing privé, voire parfois de simples écritures comptables, ce qui rend extrêmement difficile toute tentative de les appréhender d'un point de vue quantitatif. Elles devaient cependant être très importantes. Mais, même lorsqu'ils faisaient appel aux services d'un intermédiaire, les négociants pouvaient encore choisir de s'adresser à des courtiers « libres », que l'on appelle *intrusos* en Espagne. Ils auraient été une centaine à Cadix, si l'on en croit les plaintes de la *Correduría*, et auraient accaparé entre le quart et les trois quarts du marché de l'intermédiation, ce qui est considérable¹¹. Encore faudrait-il savoir plus précisément qui étaient ces courtiers *intrusos*. Les sources parlent principalement de courtiers officiellement retirés, mais ayant conservé une activité, de parents ou de commis de courtiers officiels, les aidant dans leurs tâches quotidiennes, ou encore de commis des grandes maisons de négoce, venant représenter leurs employeurs à la *calle nueva*, la rue qui faisait office de bourse à Cadix. Incontestablement, tous ne méritent pas d'être classés dans une même catégorie et, notamment les commis qui, dès lors qu'ils étaient rémunérés par des appointements versés par leurs patrons et non par des

⁹ A Paris, cependant, les pouvoirs publics ont tantôt restreint la publication de l'information financière, tantôt l'ont favorisé au cours du XVIII^e siècle ; Pierre-Cyrille Hautcœur (dir.), *Le marché financier français au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, vol. 1, p. 110-111).

¹⁰ M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 86.

¹¹ M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 44.

honoraires, agissaient en tant que représentants des maisons qui les employaient plutôt qu'en tant qu'intermédiaires attitrés. La maison Fornier frères de Cadix utilisait ainsi un de ses meilleurs employés pour arpenter la *calle nueva*, y recueillir les rumeurs du moment et rabattre de potentiels clients vers le comptoir de ses maîtres¹² : il s'agit là d'une pratique qui vient indéniablement concurrencer les courtiers dans leur principale mission, mais qui n'a rien d'illégal, même si elle est dénoncée comme telle, dès lors qu'aucun courtage n'a été versé et que la bourse de Cadix n'est pas délimitée formellement comme un espace exclusivement réservé aux seuls négociants et aux courtiers.

En dépit des différentes alternatives qui s'offraient à eux, les négociants de Cadix ont cependant négocié au moins 5000 transactions commerciales par l'intermédiaire des courtiers officiels de la ville en 1796, ce qui a donné lieu au paiement de près de deux millions de *reales* de droits de courtage¹³. Pour quelles raisons les négociants de la ville engagèrent-ils une telle dépense, pour un service dont ils pouvaient à priori se passer ? Deux hypothèses de travail se détachent de la consultation de la littérature disponible. La première, et la plus évidente, est que les négociants utilisaient les services des courtiers lorsqu'ils n'avaient pas trouvé dans leur entourage ou parmi leurs connaissances proches, le client ou le fournisseur dont ils avaient besoin pour se procurer des effets sur l'étranger ou en écouler, pour vendre ou acheter des marchandises ou encore pour contracter une assurance. Plutôt que de démarcher individuellement tous les acteurs commerciaux de la ville, ils faisaient alors appel à un courtier pour les mettre en relation avec le client ou le fournisseur recherché. C'est un cas de figure qui est bien documenté dans la littérature à propos des négociations de lettres de change : Guy Antonetti, par exemple, rapporte que les banquiers parisiens avaient pour habitude d'indiquer aux agents de change, chaque matin, les places sur lesquelles ils étaient « preneurs » et celles sur lesquelles ils étaient « tireurs », à charge pour ces derniers de leurs trouver les clients satisfaisant à ces critères¹⁴ ; Ernesto Ríos Segarra et François-Xavier Emmanuelli décrivent également de tels usages sur les places de Valence et Marseille, lorsqu'ils évoquent par exemple la pratique des « endossements en blanc » qui consistaient à laisser à un courtier une lettre de change pré-endossée en lui laissant la responsabilité de

¹² Robert Chamboredon, *Fils de soie sur le théâtre des prodiges du commerce. La maison Gilly-Fornier à Cadix au XVIII^e siècle (1748-1786)*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1995, p. 235.

¹³ M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 151

¹⁴ Guy Antonetti, *Une maison de banque à Paris au XVIII^e siècle : Greffulhe Montz et Cie (1789-1793)*, Paris, Cujas, 1963, p. 191.

trouver un acquéreur¹⁵. Dans de tels cas, recourir à un courtier revient donc à faire le choix de s'adresser par leur intermédiaire à l'ensemble des acteurs commerciaux de la place, plutôt qu'au cercle restreint avec lequel on est habitué à travailler. Les courtiers offriraient ainsi une ouverture sur le marché, ou du moins sur un marché plus vaste et moins familier que celui sur lequel opéraient habituellement les négociants.

Une seconde raison qui pouvait inciter à recourir à un courtier réside dans la sécurité juridique et commerciale qu'offrait son intervention, l'enregistrement public de l'opération faisant office de preuve. Il est vrai que le droit commercial reconnaissait à cette époque une valeur probatoire à de nombreux autres documents de la pratique marchande, aux actes notariés, évidemment, mais aussi à la correspondance privée ou aux livres de comptes. Il faut également souligner qu'en Espagne la reconnaissance du statut d'officier public des courtiers était beaucoup moins établie que celle des notaires¹⁶. La sécurité juridique offerte par le courtier ne constitue donc pas à priori pas un argument décisif. Elle pouvait cependant avoir son importance à l'heure de certifier un cours, par exemple, ou le montant exact auquel une transaction avait été effectivement négociée. Une telle certification pouvait même s'avérer indispensable pour toutes les opérations effectuées pour le compte d'un commettant, ce dernier étant en droit d'exiger une preuve formelle des conditions dans lesquelles avaient été vendues les marchandises confiées à son commissionnaire. A Cadix, la fluctuation que connut le cours des *vales reales* dans les années 1790 renforça encore ce besoin de certification¹⁷, dans la mesure où la décote qu'il fallait appliquer à un paiement en billets par rapport à un paiement en numéraire pouvait varier sensiblement d'une semaine à l'autre¹⁸. Par ailleurs, les courtiers étaient susceptibles d'offrir diverses informations sur les qualités des produits négociés ou la solidité des agents de la place, leurs services relevant alors de garanties commerciales plus que juridiques. Ce dernier cas de figure est bien illustré par une remarque qu'adressent les gérants de la société Fornier frères de Cadix à leur frère et commissionnaire nîmois : ils lui rapportent que leur réputation étant dorénavant bien établie, ils n'ont plus

¹⁵ E. Ríos Segarra, *Corretajes, Corredores y Correduría*, p. 86. François-Xavier Emmanuelli, *La crise marseillaise de 1774 et la chute des courtiers, contribution à l'histoire du commerce du Levant et de la banque*, Paris, CNRS, 1979.

¹⁶ M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 37-38.

¹⁷ Les *vales reales* sont des « billets royaux » émis en Espagne à partir de 1779 pour couvrir la dette de la Couronne. Comme ils étaient endossables, ils furent utilisés comme moyens de paiement dans le commerce de Cadix dès leur première émission et furent l'objet d'une cotation publique.

¹⁸ Il s'agit par exemple de l'objet du différend qui opposa Justin Hedembaig, le commanditaire béarnais de la société Hedembaig Lapadu et Cie, à ses associés à Cadix et qui donna lieu à un compulsoire systématique des papiers de cette dernière (Centre des archives diplomatiques de Nantes, Cadix, 136 PO/251, folios 77 et suivants).

besoin de passer par les courtiers pour placer leur papier auprès des négociants de la ville¹⁹. De la même façon, la *Caja de Descuento* – l’antenne gaditane du *Banco de San Carlos* – qui brassait pourtant d’immenses quantités d’effets commerciaux, ne recourrait presque jamais aux services des courtiers de la place pour acquérir des effets ou en placer.

Ouverture sur le marché ou sécurisation de la transaction, telles seraient donc les deux principales raisons pour lesquelles les négociants sollicitaient les services de courtiers officiels. L’analyse sérielle des données extraites des livres de courtiers de l’année 1796 permettent de valider, dans une large mesure, ces deux propositions et confirme que les négociants avaient effectivement besoin des courtiers pour certaines tâches bien spécifiques, moins pour d’autres.

Les grands types d’opérations négociées par l’intermédiaire des courtiers gaditans en 1796

Les 4978 transactions commerciales négociées par l’intermédiaire des 41 courtiers gaditans qui étaient actifs en 1796 et qui ont déposé leurs livres au *Consulado* de la ville en 1800 portent sur 334 millions de *reales* et peuvent être ventilées en huit grands types d’opérations comme l’indique le tableau suivant (cf. tableau 1).

Tableau 1. *Les opérations négociées par l’intermédiaire des courtiers de Cadix en 1796*²⁰

	Nombre de transactions	Montant total (en millions de <i>reales</i>)
Polices d’assurance	2083	188
Achats-ventes de marchandises	1932	100
Négociation d’effets bancaires	722	32
Cession de <i>vales reales</i>	102	4
Octroi de « prêts de terre »	105	7.5
Octroi de « prêts maritimes »	13	1
Contrats d’affrètements	16	
Cession de permis d’extraction de piastres	5	1.5
Total	4978	334

¹⁹ R. Chamboredon, *Fils de soie*, p. 571.

²⁰ AGI, Consulados, *legajo* 1757.

Comme nous l'avons souligné en introduction, ce chiffre total de 334 millions de *reales* – qu'il faudrait probablement rehausser aux alentours de 400 millions pour tenir compte des quinze livres qui n'ont pas été déposés²¹ –, pour important qu'il soit, ne représente pourtant qu'une partie du commerce gaditan de l'année 1796 – resté très important malgré la guerre et une conjoncture difficile²². En effet, bien que l'on ne dispose pas de statistiques commerciales suffisamment rigoureuses pour pouvoir apprécier avec exactitude le volume global des échanges de la place, nous possédons en revanche différents éléments qui permettent de l'estimer pour chacun des grands secteurs d'activités du négoce de la ville, et de déduire ainsi, la part approximative des opérations qui étaient négociées par l'intermédiaire des courtiers par rapport à celles qui se faisaient sans leur intervention (cf. figure 2).

²¹ Les quinze courtiers qui étaient actifs en 1796 mais qui n'ont pas déposé leurs livres en 1800 sont : Alejandro Amaya, Pedro Antonio Arambillote, Juan José Behic, Rafael Blasquez de Avila, Pedro Capdevielle, Estevan Duvergier, Antonio García Amaya, Miguel de Iturriaran, Pedro Lacasse, Juan Lagarde, Antonio Madera y Mora, Pedro Marin, Agustín Molinary, Sebastián Perera de Avila et Pedro José Vienne. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'individus qui n'étaient plus en mesure de satisfaire à l'ordre de 1800, soit parce qu'ils étaient décédés entre les deux dates (c'est le cas de façon certaine pour Antonio García Amaya et Pedro José Vienne, qui sont morts en 1796, d'autres ayant pu succomber à l'épidémie de fièvre jaune de 1800), soit parce qu'ils avaient quitté la ville, soit encore parce qu'ils avaient suspendu leurs activités à la suite de l'instauration du blocus maritime du port par la flotte britannique en 1797. Au total, cependant, ces quinze courtiers ne présentent aucune caractéristique les distinguant des 45 autres et ils avaient contribué à hauteur de 21 % au financement de la *Correduría de Lonja* en 1796 (2106 *pesos* sur les 10446 *pesos* collectés). Comme le montant des contributions (*cuotas*) était proportionnel à celui des revenus déclarés par les courtiers, on peut estimer que ces quinze courtiers représentaient peu ou prou le cinquième du volume d'affaires négocié par l'intermédiaire des *corredores del número* à Cadix en 1796 et on peut donc estimer ce dernier à 400 millions de *reales* (M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 148-150)

²² L'Espagne s'était trouvée en guerre contre la France entre 1793 et 1795, ce qui avait conduit à l'expulsion des négociants français du pays et avait affecté le commerce de la place de Cadix. La paix fut cependant signée en 1795 et, dès l'année suivante, l'essentiel des négociants français était revenu s'établir dans la ville (A. Bartolomei, *Les marchands français de Cadix*, [à paraître]). Par ailleurs, à partir du mois d'octobre 1796, l'Espagne se trouva engagée par son nouvel allié français dans la guerre contre le Royaume-Uni. Cet épisode eut des conséquences bien plus graves pour la place mais il ne commença à affecter son commerce maritime qu'à la fin de l'année. Finalement, les statistiques du commerce colonial de Cadix de l'année 1796 décrivent une situation moyenne par rapport aux années qui précèdent ou celles qui suivent, aussi éloignée des performances exceptionnelles caractérisant les années qui suivirent la signature du traité de Versailles ou de la Paix d'Amiens, que des piètres résultats coïncidant aux années les plus dures des conflits contre l'Angleterre (1780-1782, 1797-1799, 1805-1807).

Tableau 2. Estimation de la part des opérations négociées par l'intermédiaire des courtiers par rapport au volume transactionnel global de la place

	Montant négocié par l'intermédiaire des courtiers ²³ (par secteur)	Éléments sur le volume d'échange de la place (par secteur)	Appréciation du rôle des courtiers dans le secteur d'activité
Riesgos (prêts à la grosse aventure)	13 contrats	142 contrats relevés chez les notaires en 1796 ²⁴	Part très réduite, recours très majoritaire aux notaires
Négociations de vales reales	4 millions de <i>reales</i>	Les négociants de Cadix posséderaient 600 millions de <i>reales</i> à cette époque ²⁵	Part vraisemblablement très réduite
Négociations de lettres de change	32 millions de <i>reales</i> de lettres de change négociés en 722 opérations, portant sur 1227 lettres de change	- Melchor de Monconil évalue à 166,4 millions de <i>reales</i> le montant des lettres émises en 1782 à Cadix (sur Amsterdam, Paris, Londres, et Gênes) ²⁶ - En 1796, les seuls marchands français de Cadix ont fait ou laissé protester 932 lettres ²⁷	Une part significative des transactions se fait par l'intermédiaire des courtiers, mais elle est probablement réduite par rapport au volume global qui circule sur la place
Transactions commerciales	1932 transactions commerciales d'une valeur totale de 100 millions de <i>reales</i> (dont 1200 transactions d'une valeur de 86 millions de <i>reales</i> pour les achats-ventes de denrées coloniales et 210 transactions d'une valeur de 6,5 millions de <i>reales</i> pour les achats-ventes de produits textiles)	- Melchor de Monconil estime à 80 millions de <i>reales</i> le montant des transactions sur les marchandises diverses et à 80 millions de <i>reales</i> le montant des transactions sur les denrées coloniales (1782) ²⁸ - les exportations coloniales de Cadix se montent à près de 100 millions de <i>reales</i> en 1796, et les importations de denrées coloniales atteignent également de 100 millions de <i>reales</i> ²⁹	Une grande partie des denrées coloniales reçues à Cadix était vraisemblablement négociée par l'intermédiaire des courtiers. En revanche, seule une petite partie des produits textiles l'était.
Dont transactions commerciales impliquant des négociants français	198 opérations d'achat de denrées coloniales, pour 10,8 millions de <i>reales</i> ; 88 opérations de ventes de textiles, pour 2,7 millions de <i>reales</i>	D'après une statistique consulaire de 1785, les navires français ont importé 70 millions de produits textiles à Cadix et ils ont remporté 20 millions de <i>reales</i> de denrées coloniales ³⁰	Rôle très significatif des courtiers pour l'acquisition des denrées coloniales ; en revanche, rôle marginal pour l'écoulement des textiles importés d'Europe
Polices d'assurance	2083 polices ont été signées, d'une valeur de 188 millions de <i>reales</i>	Le montant global du capital réuni par la soixantaine de compagnies d'assurances de la place s'élève à 200 millions de <i>reales</i> ³¹	Une grande partie des négociations de polices d'assurance était réalisée par des courtiers

²³ AGI, Consulados, legajo 1757.

²⁴ M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 76.

²⁵ Antonio García-Baquero González, *Comercio colonial y guerras revolucionarias. La decadencia económica de Cádiz a raíz de al emancipación americana*, Séville, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, p. 155.

²⁶ Melchor de Monconil est l'auteur d'un rapport circonstancié sur la situation commerciale de la place de Cadix en 1782 ; M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 116.

²⁷ Elaboration personnelle à partir du dépouillement systématique de la totalité des registres d'actes notariés passés à Cadix en 1796 (A. Bartolomei, *Les marchands français de Cadix*, [à paraître]).

²⁸ M. G. Carrasco González, *Corredores y Comercio*, p. 116.

²⁹ A. García-Baquero González, *Comercio colonial*, p. 130.

³⁰ « État Général de l'Importation et Exportation du Commerce de France à Cadix pendant l'année 1785 » (Archives Nationales, AE, BIII, 349).

³¹ Notons que le montant total du capital de ces compagnies ne correspond qu'à une partie du montant engagé dans le secteur, car les compagnies par actions étaient autorisées à couvrir des risques d'un montant bien

Ainsi, on peut considérer que les données collectées dans le tableau 2 offrent une image assez fidèle du rôle que pouvaient jouer les courtiers dans les différents secteurs du commerce de Cadix en 1796 et, plus généralement, au cours de la période. Le premier constat que l'on peut en tirer vient confirmer l'idée que seule une partie des transactions locales se faisaient par l'intermédiaire des courtiers, le reste devant se faire soit dans le cadre de relations directes entre les contractants, soit par l'intermédiaire de courtiers illégaux. S'il s'avère impossible d'apprécier la valeur globale de cette part, il est en revanche certain qu'elle variait grandement selon les secteurs d'activité considérés : l'intervention des courtiers apparaît en effet incontournable dans certains domaines, complètement marginale dans d'autres. On peut incontestablement ranger parmi les premiers, le secteur de l'assurance et, dans une moindre mesure, celui des transactions sur les denrées coloniales (le sucre, la cochenille, l'indigo et le cacao principalement). Dans ces secteurs, le recours aux courtiers devait être sinon systématique, du moins extrêmement fréquent – surtout si l'on considère que le montant négocié par l'intermédiaire des courtiers en 1796 mériterait d'être augmenté d'environ 20 %. A l'opposé, dans les domaines du crédit commercial (obligations et prêts à la grosse aventure), des armements maritimes ou des transactions sur les piastres, le rôle des courtiers apparaît tout à fait négligeable. Là, les affaires devaient se négocier directement dans les comptoirs marchands ou alors dans les études notariales. Enfin, pour les négociations de lettres de change ou les ventes de produits textiles, les courtiers paraissent dans une situation intermédiaire : sans être indispensables, ils constituent une force d'appoint utile au bon fonctionnement de la place.

Ces enseignements tirés d'une première analyse globale des données contenues dans les livres de 1796 peuvent par ailleurs être affinées par la prise en compte des informations prosopographiques relatives à ces transactions. De telles séries permettent en effet de mieux cerner quelle était, au sein d'un domaine d'activités donné, la nature des opérations qui requéraient l'intervention d'un courtier.

La nature des transactions négociées par l'intermédiaire des courtiers

Les données prosopographiques collectées permettent d'affiner notre compréhension du rôle des courtiers car elles offrent la possibilité de situer les acteurs de ces transactions dans la hiérarchie mercantile de la place et de mieux cerner la fréquence et la régularité avec

supérieur à celui de leur capital et que, en dehors des compagnies par actions, d'autres acteurs particuliers opéraient sur le marché local (A. Bartolomei, *Les marchands français de Cadix*, [à paraître]).

lesquelles les acteurs recourraient aux services des courtiers. Afin de faciliter l'analyse, il convient de distinguer la situation de chacun des trois grands secteurs d'activité du négoce de la ville : la banque, l'assurance et le commerce.

Dans le premier de ces secteurs, le tableau d'ensemble livré par les données concernant les acheteurs et les vendeurs de lettres de change est très contrasté. On constate en premier lieu que les principaux acteurs de ces transactions bancaires sont presque tous de gros négociants ou des banquiers établis, sans pour autant que cette règle s'applique systématiquement : on trouve ainsi divers négociants de moindre envergure parmi les plus gros opérateurs sur le marché des changes – des exportateurs qui ont réalisé d'importantes ventes à l'étranger et qui ont donc beaucoup de créances à écouler sur le marché ou, au contraire, des importateurs qui ont réalisé d'importants achats à l'étranger et qui ont besoin d'effets pour honorer leurs paiements – et, par ailleurs, certains gros banquiers établis sont peu représentés parmi les plus gros opérateurs de l'année³². D'autre part, la structure du marché cambiaire organisé par les courtiers apparaît clairement duale : que ce soit pour les achats ou les ventes d'effets, les 15 plus gros opérateurs assurent à eux seuls 55 % des transactions, alors que l'autre moitié des opérations se répartit entre 200 à 300 petits opérateurs, qui n'apparaissent qu'occasionnellement sur le marché, le plus souvent qu'une seule fois.

En l'état, on ne peut donc tirer que deux conclusions très provisoires de ce double constat : certains banquiers utilisent beaucoup les courtiers pour leurs opérations bancaires, alors que d'autres s'en dispensent ; le marché est utilisé, par ailleurs, à la fois par quelques gros négociants qui manipulent de très grandes quantités d'effets et, à la fois, par une multitude de petits opérateurs qui n'y ont recours que pour des besoins très ponctuels.

Pour le secteur des assurances, l'analyse prosopographique est nécessairement partielle puisque la source ne mentionne jamais les noms des assureurs qui ont signé les polices, mais seulement ceux qui les ont sollicités. Si l'on observe cependant les 406 contrats souscrits par les 53 compagnies françaises qui ont opéré par l'intermédiaire des courtiers en 1796, on peut dégager des constats assez similaires à ceux tirés de l'observation du secteur

³² C'est le cas par exemple la société Demellet y Cia – plus connue sous le nom Jugla Solier Demellet et Cie – qui n'acquiert que sept effets et n'en cède qu'une vingtaine par l'intermédiaire des courtiers alors qu'elle maniait d'immenses quantités de papier et qu'elle avait fait dresser pas moins de 87 protêts cette année-là (A. Bartolomei, *Les marchands français de Cadix*, [à paraître]). En dehors de la colonie française, c'est aussi le cas, très significatif, de la *Caja de Descuento* qui n'a négocié qu'une dizaine d'effets par l'intermédiaire des courtiers.

bancaire. Là aussi, la structure des transactions est duale puisque les dix plus gros opérateurs ont contracté à eux seuls plus de la moitié des polices (220) alors que 26 compagnies ont contracté moins de cinq polices chacune. Parmi ces dernières, notons la présence de quelques figures majeures de la colonie française (Delaville, Demellet, Favar, Sahuc), qui devaient donc vraisemblablement satisfaire leurs besoins en assurance par d'autres moyens qu'en recourant à l'intermédiation des courtiers de Cadix. À contrario, beaucoup d'acteurs mineurs de la colonie apparaissent comme de gros contractants d'assurance, ce qui suggère qu'ils devaient agir en tant que commissionnaires d'armateurs situés en dehors de Cadix. On peut émettre la même hypothèse à propos de la cinquantaine de polices signées sur des trajets reliant Cadix aux Indes orientales ou pour la centaine de polices signées pour des trajets n'impliquant pas Cadix³³. Comme il est peu probable que les négociants français aient été les armateurs de ces expéditions, il est à peu près certain qu'ils agissaient en tant que simples commissionnaires chargés d'assurer, ou de réassurer, à Cadix, des armements organisés dans d'autres ports européens.

Dans le secteur commercial, enfin, le marché apparaît encore plus atomisé que dans celui de la banque ou des assurances, notamment en ce qui concerne les ventes puisque les quinze plus gros opérateurs ne représentent que 35 % de la valeur totale des achats effectués par l'intermédiaire des courtiers cette année-là et seulement 25 % de la valeur totale des ventes de marchandises. Afin de mieux cerner la nature de ces opérations commerciales négociées par l'intermédiaire des courtiers, nous avons resserré la focale sur seulement deux types de transactions : d'une part, les achats de denrées coloniales opérés par des négociants français, d'autre part, les ventes de produits textiles réalisées par ces derniers.

Concernant les premiers, on relève que 31 négociants français ont procédé à 174 achats de sucre, de cochenille, d'indigo et de cacao, pour un montant de 10 millions de *reales*³⁴. L'analyse de ces 174 transactions permet de dégager divers enseignements de premier intérêt. On constate d'abord que le ratio entre le nombre de transactions (174) et le nombre de vendeurs de ces denrées (145) est très faible, puisqu'il se situe à 1,2. Cela signifie que la répétition des transactions impliquant un même acheteur et un même vendeur est très rare et que la structure des achats effectués par les Français est très atomisée : le plus souvent,

³³ Comme par exemple les 10 polices d'un montant de 800 000 *reales* signées en octobre par la maison Vienne Larrue pour un trajet reliant Saint-Petersbourg à Porto.

³⁴ En fait, les négociants français ont procédé à 198 achats de denrées coloniales, pour un montant total de 10,8 millions, et, tous produits confondus, à 217 achats pour un montant total de 12,3 millions. Nous avons cependant choisi de restreindre l'analyse aux seuls quatre produits les plus importants.

les négociants français opèrent à chaque fois avec un partenaire différent. La vision des choses est cependant quelque peu différente lorsque l'on étudie la part des échanges réalisés par chacun des acheteurs avec son principal fournisseur. Le ratio est là encore très faible – seuls Prudent Delaville, François Demellet et Antoine Laffitte ont contracté plusieurs fois avec leur principal fournisseur –, mais, en valeur, la part représentée par les principaux fournisseurs est en revanche beaucoup plus élevée : elle dépasse les 50 % pour quatre des douze plus gros acheteurs français et se situe entre 20 et 30 % pour les huit autres. Cet aspect révèle l'importance des grosses transactions dans les opérations réalisées par les Français et, de fait, leurs trente plus grosses transactions représentent la moitié de la valeur totale de leurs acquisitions. Notons, en outre, que les principaux fournisseurs des négociants français sont tous différents – on ne distingue pas une poignée de fournisseurs qui seraient spécialisés dans l'approvisionnement des Français – et ne coïncident pas avec les principaux acteurs du marché. Par ailleurs, le critère national ne paraît en rien déterminant : les achats réalisés auprès d'autres Français sont largement minoritaires (environs le quart des valeurs acquises). Mais cette part apparaît tout de même élevée si l'on considère la place qu'occupaient les Français dans les jeux de l'échange à Cadix : en théorie, ils sont censés être en position d'acquéreurs des denrées coloniales, et non de vendeurs. Cela signifie qu'un certain nombre de Français achetaient des denrées à Cadix, qu'ils revendaient ensuite à d'autres Français, ce qui est révélateur des pratiques spéculatives auxquels se livrèrent les négociants français de Cadix sur les denrées coloniales cette année-là. L'analyse de la saisonnalité des achats, de son côté, est également instructive. Elle révèle que les achats sont souvent groupés : en général, un négociant concentre plusieurs opérations d'achats sur quelques semaines, voire quelques jours – ce qui peut s'expliquer par le souci de répondre à des commandes déterminées ou par celui de spéculer, en constituant des stocks à des moments où les prix sont favorables. Gabriel Christin et François Demellet réalisent ainsi d'importants achats groupés au mois d'octobre dans le contexte de l'entrée en guerre de l'Espagne contre l'Angleterre. D'autres, en revanche, comme François Bordas ou Antoine Laffitte procèdent à d'intenses transactions d'achats et de ventes au printemps³⁵. Une dernière remarque intéressante peut enfin être soulignée à partir de l'exemple de François Sahuc qui, à deux reprises, a signé le même jour deux contrats d'achat de denrées avec François Delaye, devant le même courtier. Pourquoi ont-ils recouru à un courtier alors que ces deux individus se connaissent parfaitement, puisqu'ils résidaient tous les deux à Cadix depuis plus de 20 ans et qu'ils avaient eu de multiples occasions de se

³⁵ Antoine Laffitte achète 700 000 *reales* de denrées au mois d'avril et en revend un million à la même période, François Delaye procède également ainsi.

croiser aux assemblées de la « nation française » ou dans d'autres contextes ? Pourquoi signer par ailleurs deux contrats le même jour au lieu d'un ? La seule réponse plausible à ces questions est que François Sahuc avait besoin de faire certifier ces deux achats parce qu'ils répondaient à des commandes précises émanant de clients extérieurs à la place.

En ce qui concerne les ventes de produits textiles, les données sont plus restreintes puisque seuls 22 négociants français ont vendu 2,7 millions de *reales* de produits textiles à 34 acheteurs espagnols, en 88 opérations différentes. Plusieurs enseignements peuvent cependant être tirés de l'analyse de ces transactions. D'une part, il faut insister de nouveau sur l'étroitesse de ce chiffre³⁶, qui ne peut s'expliquer que par le fait que l'essentiel des ventes textiles réalisées auprès des *cargadores* se faisait par le biais de prêts à la grosse aventure ou de prêts obligataires pouvant être formalisés sous seing privé ou par acte notarié, mais toujours dans le cadre de relations de confiance, solidement établies et régulières. D'ailleurs, presque tous les principaux négociants de la colonie française sont absents ou sous-représentés dans nos données³⁷. Les vendeurs qui y apparaissent sont au contraire surtout des acteurs moyens ou modestes (Étienne Balleras, Bernard Darhan, Antoine Laffitte, Bernard Landestoy, Guillaume Tanto). En général, leurs transactions portent sur de petites quantités, et, sauf dans deux cas, les acheteurs sont toujours des Espagnols. Sur ce type de transaction, on distingue une poignée d'acheteurs qui s'approvisionnaient régulièrement auprès de la colonie française, puisque onze de ces établissements espagnols ont réalisé les deux tiers des achats (Torre, Larreta, Iriarte, Urrutia, Fourrat, Filippines, Elizalde, Michelina, Espelosin, Arroyo, Ubina) et que le ratio entre le nombre d'opérations et le nombre d'acheteurs est cette fois beaucoup plus élevé (2,6). Ici, les données suggèrent donc plutôt que les usagers des courtiers sont des commissionnaires d'exportateurs européens, qui placent auprès d'une clientèle locale qu'ils connaissent bien, les produits que l'on leur confie. Dans ce cas, c'est donc bien la certification des prix des transactions que les négociants français attendent des courtiers.

Conclusion

³⁶ Moins de 5 % de la valeur des importations faites par les navires français en 1785. Même en tenant compte de la dégradation de la conjoncture entre ces deux années et du caractère sous-évalués des données extraites des livres de courtiers, on demeure très loin du montant que les négociants français ont dû écouler sur la place en 1796.

³⁷ On pense aux compagnies Jugla Demellet, Mallet et Cie, Rey et Brandembourg, Sahuc Guillet, Delaville, Ségallas, Favar, Vienne et Larrue.

Deux constats principaux et deux conclusions peuvent être dégagés de l'analyse des différents résultats qui ont été exposés ici. Il faudra cependant les confronter à d'autres enquêtes empiriques afin de vérifier si les enseignements qu'ils suggèrent sont généralisables à l'ensemble du monde négociant européen ou s'ils ne reflètent que la spécificité du contexte local gaditan.

On remarque d'abord que, qu'elle que soit la branche considérée, la structure des transactions négociées par l'intermédiaire des courtiers est toujours duale puisque quelques « gros » acteurs représentent toujours environ la moitié des transactions négociées alors que l'autre moitié est assurée par une multitude de « petits » acteurs. Il faut cependant immédiatement préciser que ces qualificatifs de « gros » ou de « petits » ne valent que dans le contexte de la source considérée, à savoir les transactions négociées par l'intermédiaire des courtiers, car, pour tous les secteurs considérés, il est flagrant que les plus gros opérateurs ne coïncident pas nécessairement avec l'élite de la hiérarchie mercantile de la place. Il apparaît que, pour chaque secteur, certains gros banquiers, gros assureurs ou grands négociants connus de la place figurent parmi ceux qui recourent souvent aux courtiers, alors que d'autres, de rang similaire, n'y figurent pas. A contrario, certains acteurs de second rang occupent des positions très importantes dans les transactions effectuées par l'intermédiaire des courtiers de Cadix.

Deux conclusions semblent dès lors pouvoir être dégagées de ces constats, qui révèlent au moins deux usages différenciés qui semblent être fait à Cadix, en 1796, du recours à l'intermédiation des courtiers. D'une part, des acteurs, qu'ils soient gros ou petits, semblent faire un usage strictement ponctuel de l'intermédiation des courtiers : ils peuvent être de gros banquiers ou de gros négociants réputés, qui peuvent en général se passer de l'intermédiation des courtiers car les autres acteurs de la place savent qu'ils sont à peu près sûrs de pouvoir se procurer auprès d'eux les effets de commerce dont ils ont besoin, les toiles de Bretagne qu'ils recherchent ou les signatures d'assurances qui leur sont nécessaires (ou, au contraire, ils savent qu'ils peuvent écouler auprès d'eux de la cochenille ou du papier sur Paris) ; mais ils peuvent aussi être de petits négociants de seconde zone qui font habituellement un commerce étroit avec quelques partenaires de confiance mais qui ponctuellement ont un besoin particulier qu'ils ne parviennent pas à satisfaire autrement. Les uns comme les autres semblent donc recourir aux courtiers, en dernier recours, pour réaliser par leur intermédiaire des opérations banales, qu'ils effectuent généralement par d'autres biais mais qui, pour des raisons conjoncturelles, n'ont pu être menées selon les pratiques habituelles. En l'état, on ne peut malheureusement pas aller plus loin dans l'analyse de ces situations singulières qui

amenaient à recourir aux services des courtiers. D'autre part, les acteurs de la place semblent recourir beaucoup plus systématiquement aux courtiers pour certains types d'opérations particulières, qui en raison de leurs caractéristiques propres semblent nécessiter l'intermédiation des courtiers : cela semble être le cas d'une partie de commerce effectué en commission (pour lequel la certification du courtier apporte aux commettants la preuve formelle des conditions tarifaires dans lesquels l'opération s'est déroulée) ; cela semble également être le cas pour des opérations éminemment spéculatives, peut-être effectuées là aussi par des hommes de paille pour le compte de tiers et pour lesquelles la certification tarifaire prend aussi toute son importance. L'approfondissement de l'analyse révélerait certainement d'autres opérations de ce type : par exemple, les ventes de blé effectuées au l'administration annonaire de la ville (le *Posito*) semblent systématiquement se faire par l'intermédiaire des courtiers ; certainement que les ventes réglées au moyen de *vales reales* doivent également se faire plus souvent par l'intermédiaire des courtiers, etc.

Au total, pour réduits qu'ils soient par rapport au volume global qui était négocié dans la ville, les services rendus par les courtiers de Cadix n'en semblent pas moins essentiels, ils apparaissent comme l'un de ces rouages, parmi d'autres, dont a besoin une grande place de négoce pour fonctionner et pour répondre convenablement aux besoins diversifiés de ses usagers. Si le pouvoir des courtiers n'était donc pas bien grand à Cadix, leur utilité était en revanche indiscutable.